

Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

L'approche en droits constatés (ou « avec recul »)

Les statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi publiées chaque trimestre sont établies rapidement, environ 25 jours après la fin du trimestre concerné. Les données connues avec retard qui concernent un trimestre déjà publié ne sont pas rétroactivement affectées au trimestre considéré. Ces statistiques sont dites « sans recul ».

[Pôle emploi](#) et la [Dares](#) publient chaque trimestre des statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi, à partir de fichiers mensuels issus des applications de gestion de Pôle emploi : les fichiers mensuels de la Statistique du marché du travail (STMT). Le fichier de la STMT portant sur un mois M du trimestre T est produit sur la base des informations connues au terme de la période d'actualisation relative au mois M. Il est donc rapidement disponible après la fin du mois.

Ces données sont donc dites « sans recul », car certains événements prenant effet au mois M ne sont pas encore connus de Pôle emploi lorsque le fichier STMT relatif au mois M est constitué, et ne peuvent donc pas y être enregistrés. C'est par exemple le cas lorsqu'un demandeur d'emploi entre effectivement en formation au mois M, mais que son attestation d'entrée en stage parvient à Pôle emploi après la production du fichier STMT de ce mois. En revanche, cette information tardive est prise en compte dans les statistiques de demandeurs d'emploi au mois où elle est connue de Pôle emploi. Ainsi, un demandeur d'emploi en catégorie A, entré en formation fin février, mais dont l'entrée en formation n'est attestée auprès de Pôle emploi que le 25 mars :

- restera comptabilisé parmi les demandeurs d'emploi en catégorie A dans les statistiques relatives au mois de février, puisque son entrée en formation n'est pas encore connue ;
- sera comptabilisé parmi les demandeurs d'emploi en catégorie D dans les statistiques relatives au mois de mars. Sa sortie des catégories A, B, C pour « entrée en stage » sera également comptabilisée ce même mois.

Les données relatives à un mois M ne sont, dans la STMT, pas révisées.

Utiliser des données avec davantage de recul permet d'exploiter des informations plus complètes, mais disponibles plus tardivement

Il est également possible de calculer les statistiques de demandeurs d'emploi relatives à un mois donné en prenant en compte toute l'information relative à ce mois, y compris celle connue avec retard. Ces statistiques « avec recul » répondent à une logique de « droits constatés » : les événements (entrées, sorties, changements de catégorie) sont affectés aux dates auxquelles ils se produisent (**dates d'effet**), et non à leur date de saisie dans le système d'information de Pôle emploi (**date d'enregistrement**). Les données ainsi construites sont susceptibles d'être révisées au fur et à mesure de la disponibilité d'informations nouvelles.

Le Fichier Historique Statistique (FHS), également issu du système de gestion de Pôle emploi, permet de mettre en œuvre cette approche en « droits constatés ». Ce fichier, produit chaque trimestre par Pôle emploi, comporte, pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, tous leurs épisodes d'inscription¹ sur les listes sur les 10 dernières années. À chaque mise à jour, toute nouvelle information dans cette période de 10 ans est prise en compte.

Des travaux méthodologiques ont montré qu'au-delà de 6 mois de recul, le gain en termes d'information supplémentaire est négligeable. Pour cette raison, **un recul de 6 mois est retenu pour les statistiques « avec recul » produites par Pôle emploi et la Dares.**

Comparaison des principaux indicateurs selon les deux approches, en 2018

¹ De plus, contrairement à la STMT, des traitements statistiques sont appliqués lors de la constitution du FHS. En particulier, les demandes de même catégorie (ABC globalement, D, E) distantes de moins de trois jours sont considérées comme une seule et même demande et sont « recollées » ; elles ne donnent donc pas lieu, dans le FHS, à un double flux de sortie et d'entrée.

En 2018, en France (hors Mayotte), le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C est sensiblement le même avec ou sans recul (l'effectif avec recul est inférieur de 0,5 % à celui sans recul ; tableau 1). Par rapport à la statistique sans recul, celle avec recul comptabilise un nombre plus faible de demandeurs d'emploi en catégorie A (-2,9 %) et, inversement, un nombre plus élevé de demandeurs d'emploi en catégories B et C (respectivement +1,7 % et +4,4 %). Elle comptabilise également plus de demandeurs d'emploi en catégorie D (+10,8 %) et en catégorie E (+5,3 %).

Au total, ces écarts entre catégories se compensent en grande partie, de sorte que le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C, D, E est quasi-inchangé (+0,3 %) qu'il soit comptabilisé avec ou sans recul.

En ce qui concerne les flux, la statistique avec recul du nombre d'entrées et de sorties est sensiblement moins élevée² que la statistique sans recul (respectivement -8,3 % et -7,8 %).

*Tableau 1 - Écart entre les données sans recul et avec recul
pour les principales statistiques relatives aux demandeurs d'emploi*

Données brutes, France (hors Mayotte)

	Moyenne annuelle en 2018*		Écart entre les données sans recul et avec recul	
	Données sans recul (STMT) (1)	Données avec recul (FHS) (2)	En milliers (2)-(1)	En % (2)/(1) - 1
Demandeurs d'emploi en catégorie A	3 698,4	3 590,6	-107,8	-2,9%
Demandeurs d'emploi en catégorie B	781,5	794,7	13,2	1,7%
Demandeurs d'emploi en catégorie C	1 456,8	1 520,6	63,8	4,4%
Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C	5 936,7	5 905,9	-30,8	-0,5%
Demandeurs d'emploi en catégorie D	277,6	307,6	30,0	10,8%
Demandeurs d'emploi en catégorie E	372,4	392,2	19,7	5,3%
Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C, D, E	6 586,7	6 605,6	18,9	0,3%
Entrées en catégories A, B, C	540,7	495,9	-44,8	-8,3%
Sorties de catégories A, B, C	539,7	497,7	-42,1	-7,8%

* Moyenne des données mensuelles de demandeurs d'emploi en fin de mois, d'entrées et de sorties à Pôle emploi

Sources : Pôle emploi, Dares - STMT (données sans recul) et Pôle emploi - FHS avec 6 mois de recul (données avec recul).

Note : en raison des règles d'arrondi, les chiffres présentés dans ce tableau peuvent très légèrement différer de ceux calculés à partir de données infra-annuelles arrondies à la centaine ou à la dizaine.

Les séries trimestrielles en droits constatés sur la période 2010 à 2018 sont disponibles [ici](#).

² Ceci est en grande partie lié à l'application, dans le FHS, de la règle de recollement des demandes de même catégorie distantes de moins de trois jours (cf. note de bas de page n°1).